

Tarif garderie 2.40 Euros pour les enfants ayant des prescriptions alimentaires (repas apportés par leur soin) ;

Il soumet à l'assemblée délibérante l'ajout d'un tarif pour le repas adulte (intervention d'une personne extérieure).

Tarif à 9 Euros 00 pour les repas adultes ;

Monsieur PAPI propose de maintenir la mise en place de la gratuité des repas sous forme d'avantages en nature à tous les employés en charge de la restauration scolaire avec prise en compte des avantages en nature dans l'assiette des cotisations de la sécurité sociale

Après avoir entendu l'exposé de M. PAPI, M. Le Maire propose le maintien des tarifs, de l'avantage en nature et l'ajout d'un nouveau tarif repas adulte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité

MAINTIEN les tarifs proposés soit:

Tarif unique 5.90 Euros pour les différentes typologies de convives ;

Tarif à 9 Euros 00 pour le repas adulte et les repas commandés hors délai ;

Tarif garderie 2.40 Euros pour les enfants ayant des prescriptions alimentaires (repas apportés par leur soin).

MAINTIEN la mise en place de la gratuité des repas sous forme d'avantages en nature à tous les employés en charge de la restauration scolaire avec prise en compte des avantages en nature dans l'assiette des cotisations de la sécurité sociale.

CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer à dater du 01 septembre 2025 les tarifs précités;

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder aux écritures budgétaires correspondantes sur le budget M 57.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une communication sur le site de la commune et le site 3 D Ouest dédié à la cantine scolaire communale.

Ainsi fait et délibéré le 24 juin 2025
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,
GERVAIS Jean-Claude



Le Maire,
GERVAIS André

